

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 mai 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq mai, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du vingt-neuf avril deux mille vingt et un, s'est réuni à 18h30 heures à la Salle Fontaine de Saint Paul Trois Châteaux sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**
Délégués présents : **35**
Suffrages exprimés : **46**

Etaient présents :

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Peggy FISSIER, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET-SOJKA, Catherine MIGLIORI, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Dylette THILL, Malika YAHIAOUI

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Romain ENTAT, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Denis GAILLARD, Alain GALLU, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Christian SABATIER, Patrick SCOTTO DI CARLO, Daniel VEILLY

Etaient représentés :

Madame Eloïse MANSER donne procuration à Monsieur Hichame MARGOUM
Madame Marie FERNANDEZ donne procuration à Madame Malika YAHIAOUI
Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Jean-Pierre PLANEL
Madame Jacqueline BESSIERE donne procuration à Monsieur Guy FAYOLLE
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Monsieur Daniel VEILLY
Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON
Monsieur Richard POIGNET donne procuration à Madame Peggy FISSIER
Monsieur Éric CAROU donne procuration à Madame Dylette THILL
Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Monsieur Alain GALLU
Monsieur Jean-Marie PUEL donne procuration à Madame Véronique ALLIEZ
Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Madame Dylette THILL

Était absente :

Madame Sandrine BARAKEL

Pour cette séance M. Maryannick GARIN est suppléé par Mme Dylette THILL.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint avec 35 conseillers, et que le conseil communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

2021-54 NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECLARE**, Monsieur Jean-Luc PERILLON, secrétaire de séance.
-

2021-55 MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE ARBORICOLE ET VITICOLE

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **FAIT PART** de son soutien à la filière viticole et arboricole frappée de plein fouet par cet épisode de gel,
- **MANIFESTE** son accord pour que soit centralisé et mis en place au niveau de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence un dispositif d'écoute et d'aide à vocation administrative à l'égard des viticulteurs et arboriculteurs,
- **SOUSCRIT** à la proposition de faire remonter aux autorités concernées toutes les problématiques que pourrait recenser l'intercommunalité dans la prise en charge et le dédommagement des sinistrés.
- **SOUTIENT** la mise en place d'un fonds commun d'urgence et la révision du système assurantiel.

2021-56 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – TEMPS NON COMPLET – ASSISTANT(E) INSTRUCTEUR AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

Rapporteur : Jean-Michel CATELINOIS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **CREE** un emploi non permanent d'adjoint administratif 2^{ème} classe, pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires pour occuper le poste d'assistant(e) au sein du service ADS.
- **DIT** que les crédits correspondants sont prévus au Budget Général 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement.

2021-57 ADMISSION EN NON VALEURS – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2021

Rapporteur : Jean Michel AVIAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'admission en-valeur de la créance irrécouvrable présentée par le Trésorier pour un montant de 45 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

2021-58 PARTENARIAT AVEC RESEAU ENTREPRENDRE : SUBVENTION

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 3 500 € pour 2021 au Réseau Entreprendre Drôme Ardèche.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du Budget Principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2021-59 PARTENARIAT AVEC ATOUT TRICASTIN : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTION

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec Atout Tricastin telle qu'annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 18 250 € pour 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2021-60 PARTENARIAT AVEC LES MISSIONS LOCALES : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTIONS AUX MISSIONS LOCALES DU TERRITOIRE

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec Mission Locale Drôme Provençale telle qu'annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 60 564 € pour Mission Locale Drôme Provençale et 3 099€ pour Mission Locale Porte de Provence pour 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2021-61 PARTENARIAT AVEC LE PIMMS PORTE DE PROVENCE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTION

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec le PIMM'S Porte de Provence telle qu'annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 24 500 € au titre de l'année 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-62 PARTENARIAT AVEC LE PAYS UNE AUTRE PROVENCE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTION

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec le Pays Une Autre Provence telle qu'annexée à la présente délibération
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 12 733 € au titre de l'année 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens et tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-63 PARTENARIAT AVEC PLATEFORME INITIATIVE SEUIL DE PROVENCE ARDECHE MERIDIONALE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTION

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec la plateforme Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale telle qu'annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 28 861 € pour l'année 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-64 PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PREVIGRELE : SUBVENTION

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le renouvellement pour 2021 de la subvention à l'association Prévigrêle à hauteur de 6 143 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2021-65 PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DESTINATION DROME PROVENÇALE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTION

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec Destination Drôme Provençale, les 4 autres intercommunalités et les 5 Offices de Tourisme de la Destination, telle qu'annexée à la présente délibération
- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 27 587 € pour l'année 2021.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 du budget principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-66 PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DROME SUD PROVENCE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET SUBVENTION

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 409 000 € à l'Office de Tourisme Drôme Sud Provence pour 2021
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-67 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DROME SUD PROVENCE

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux à l'Office de Tourisme par la communauté de communes, tel qu'annexé à la présente délibération, afin de retirer ce local de la présente convention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-68 PROCES-VERBAL CONSTATANT LA FIN DE LA MISE A DISPOSITION DE BIEN AVEC LA COMMUNE DE TULETTE

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DECIDE DE RESTITUER** le local à la commune de Tulette.
- **APPROUVE** les termes du procès-verbal constatant la fin de la mise à disposition du local à la communauté de communes par la commune de Tulette, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération

2021-69 TAXE DE SEJOUR – MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2022 :

Catégories d'hébergement	Tarifs CCDSP actuels	Tarifs CCDSP 2022	Tarifs CCDSP + 10 % taxe additionnelle CD26
Palaces	3,00	3,00	3,30
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00	2,00	2,20
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,55	1,50	1,65
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00	1,00	1,10
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82	0,82	0,90
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,73	0,73	0,80
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,50 €	0,55

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,22
---	--------	--------	------

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le barème des tarifs ci-dessus qui seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2022.
- **AUTORISE** l'exonération de taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT :
 - Les personnes mineures ;
 - Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
 - Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
 - Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 10 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

2021-70 CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE POUR LA GESTION D'UN LOCAL AVEC LA COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE TOURISME

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la convention de prestations de service pour la gestion de locaux avec la commune de Suze la Rousse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de Suze la Rousse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

2021-71 Convention de partenariat pour la cession d'exemplaires du topoguide « LA DROME PROVENÇALE...A PIED » à l'Office de Tourisme

Rapporteur : Véronique ALLIEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la CCDSP et l'Office de Tourisme telle qu'annexée à la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

2021-72 SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT – CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PORTAGE DU SERVICE

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés avec 40 voix pour et 6 abstentions (Dylette THILL, Éric CAROU, Gérard HORTAIL, Romain ENTAT, Jean-Luc PERILLON, Guillaume DEPIERRE) :

- **APPROUVE** la structuration du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat ;
- **APPROUVE** les termes de la convention inter EPCI fixant les conditions de portage du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

2021-73 SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OPERATEUR EN CHARGE DE L'ANIMATION DU SERVICE (CEDER)

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés avec 40 voix pour et 6 abstentions (Dyette THILL, Éric CAROU, Gérard HORTAIL, Romain ENTAT, Jean-Luc PERILLON, Guillaume DEPIERRE) :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec le CEDER telle qu'annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tout document relatif à l'application de la présente délibération.

2021-74 REPOSE A L'APPEL A PROJET AVELO2 – DELIBERATION DE PRINCIPE

Rapporteur : Alain GALLU

L'appel à projet est constitué de 4 axes pouvant être traités séparément :

- Axe 1 : construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études ;
- Axe 2 : Emergence de services vélos et la mise en œuvre de services innovants ;
- Axe 3 : Animation et promotion de politiques cyclables intégrées ;
- Axe 4 : Ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

Afin de tirer des financements offerts, le président propose de répondre à l'appel à projet sur les axes suivants :

- Axe 1 : construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études : élaboration d'un schéma directeur intercommunal vélo - 2022
- Axe 2 : Ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire : suivi de l'élaboration du schéma, animation de la stratégie et accompagnement au changement : mi-temps 2022-2024

Par ailleurs, le Département a redéfini sa politique sur le vélo et un financement supplémentaire de 30% serait envisageable sur l'élaboration du schéma.

Le plan financier prévisionnel du projet serait donc le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Action	HT	TTC	Financier	Taux	Montant
Schéma directeur cyclable - 2022	40 000 €	48 000 €	ADEME	50% HT	43 500 €
Animation de la politique cyclable - 2022-2024	50 300 €	50 300 €	CD26	30% HT du schéma	12 000 €
			Autofinancement	Reliquat	42 800 €
TOTAL	90 300 €	98 300 €	TOTAL		98 300 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés avec 40 voix pour et 6 abstentions (Dyette THILL, Éric CAROU, Gérard HORTAIL, Romain ENTAT, Georgia BRUN, Guillaume DEPIERRE) :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet AVELO2 sur la base des éléments présentés ci-dessus,
- **SOLLICITE** le Département de la Drôme sur un financement complémentaire tel que défini ci-dessus,
- **DIT** que le projet sera poursuivi sous réserve que les crédits nécessaires à l'autofinancement soient inscrits au Budget Principal 2022

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

2021-75 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC CCEPPG CCDSP CCRLP POUR LA PREFIGURATION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT – DESIGNATION DE REFERENTS AU COMITE DE PILOTAGE

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **DESIGNE** M. Maryannick GARIN en qualité de membre titulaire et M. William AUGUSTE en qualité de membre suppléant au sein du Comité de Pilotage de cette démarche de préfiguration des systèmes d'endiguement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte rendu affiché le 07 mai 2021